

vous propose, dans le cadre de l'université d'été de la solidarité internationale du Crid (Centre de Recherche et d'information pour le développement) un atelier coordonné par Educasol (Plate-Forme Française d'Education Au Développement et à la Solidarité Internationale, 14 Passage Dubail – 75010 PARIS, Tél : 01 44 72 89 73, E-mail : anne.kabore@educasol.org, Web : www.educasol.org), sur le thème :

Collectivités territoriales et associations de solidarité internationale : quel partenariat pour l'éducation au développement ?

**Le 4 juillet 2008
 de 14h00 à 18h00**

**au
 lycée technique Saint Jean Baptiste
 de la Salle, 14 rue du Ballet
 44000 Nantes**

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élu-e constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée:
 Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de

- moins de 1 000 habitants	150 €
- de 1 000 à 5 000	200 €
- de 5 000 à 10 000	300 €
- de 10 000 à 20 000	350 €
- de 20 000 à 30 000	400 €
- de 30 000 à 40 000	450 €
- de 40 000 à 50 000	500 €
- de 50 000 à 75 000	550 €
- de 75 000 à 100 000	600 €
- plus de 100 000	600 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	600 €
Conseillers Généraux et Régionaux	600 €

NB: Cette inscription vous permet d'assister en plus de l'atelier à toute l'université d'été du 2 au 5 juillet. Les tarifs comprennent les frais de formation ainsi que 3 nuits en cité universitaire et 6 repas sur place.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Collectivités territoriales et associations de solidarité internationale : quel partenariat pour l'éducation au développement ? organisée par Formation et citoyenneté et Educasol

Le 4 juillet 2008,

au lycée technique Saint Jean Baptiste, de la Salle, 14 rue du Ballet, 44000 Nantes.

Formation et citoyenneté est agréée pour la formation des élu(e)s auprès de la Préfecture du Val-de-Marne (94)

Nom :	Conseil général :	Signature du candidat à la journée :
Prénom :	Conseil régional :	
Adresse :	Collectivité territoriale :	
	Commune de :	
Code Postal :		Signature du responsable
Ville :		avec cachet :
Email :	Nombre d'habitants	
Fonction élective :	(pour les élus communaux) :	

CACHET



Collectivités territoriales et associations de solidarité internationale : quel partenariat pour l'éducation au développement ?

Vendredi 4 juillet de 14h00 à 18h00

Les collectivités territoriales et les associations de solidarité internationale travaillent de plus en plus conjointement à des actions ou programmes d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Sur quelles bases, valeurs, repères peuvent s'appuyer des partenariats associations de solidarité internationale collectivités territoriales pour promouvoir l'éducation au développement et à la solidarité internationale ?

En quoi les démarches d'éducation au développement et à la solidarité internationale réalisées ensemble peuvent elles questionner les pratiques de coopération et insuffler une dynamique plus large de solidarité internationale sur le territoire ?

Comment clarifier les termes du débat : associations de solidarité internationale partenaires ou prestataires des collectivités territoriales ? Quid de la question des appels d'offre ?

Comment mieux cerner les enjeux de ces partenariats pour chacun de ces types d'acteurs et leur valeur ajoutée spécifique ?

Autant de questions qui seront abordées dans le cadre de cet atelier à partir d'un échange d'expériences et d'analyses.

Intervenants pressentis

Orcades, www.orcades.org, association engagée dans la recherche, la sensibilisation et l'éducation en faveur d'un développement solidaire entre le Nord et le Sud (Poitiers).

Le Forum de Delphes, www.forumdedelphes.com, lieu de réflexion et d'échanges pour comprendre les enjeux de notre temps, faire reconnaître la diversité des cultures dans les politiques internationales et construire de nouveaux rapports entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest. (Paris)

Cités Unies France, www.cites-unies-france.org, fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale (Paris).

Aide et Action, www.aide-et-action.org, ONG de développement par l'éducation, l'ère association française de parrainage (Paris)

Cefode, www.cefode.org, Coopération et Formation au développement Organisation de solidarité internationale (Strasbourg).

Ritimo, www.ritimo.org, Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (Grenoble).

formation
Et citoyenneté

Formation et citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

